



Un petit coup de pouce pour nos salaires !

Avec le SNUipp-FSU, j'envoie un email au ministre



Déjà 10 000 mails envoyés !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°38

Sommaire : Salaires, Ecole Fuont Cauda, Carte scolaire, Cappei, détachement, Mairie de Nice, élections professionnelles, syndicalisation, retraites



Un coup de pouce pour nos salaires !

Avec le SNUipp-FSU, j'envoie un e-mail au ministre

Nous avons bien écouté le président de la République dans son allocution télévisée. Il a évoqué des "solutions" pour améliorer le pouvoir d'achat souhaitant ainsi répondre à une grande partie de la population pour qui les fins de mois sont difficiles.

En tant que premier employeur de France, l'Etat ne devrait-il pas donner l'exemple ?

J'envoie le mail [ici](#)

[Argumentaire ici](#)



Ecole Fuont Cauda à Nice (suite)

Le SNUipp-FSU ne ménage pas ses efforts sur une situation d'école pointée injustement du doigt par l'administration !



L'audience avec l'IA aura lieu mercredi 19 décembre à 10h30.

A cette occasion le SNUipp-FSU appelle à un rassemblement de soutien à la directrice et aux collègues.

Rendez vous 10 h devant le rectorat.

Par ailleurs nous appelons à la grève franche jeudi 20 décembre .

Une audience est demandée au recteur ce jour là.

Le 20 décembre rassemblement sur la place Gare du Sud à Nice (face à l'arrêt Libération) à 10h30

Rappel des faits : [ici](#)

Lire le courrier du SNUipp-FSU au Recteur: [ICI](#)

Lire le communiqué de presse du SNUipp-FSU : [ici](#)



Carte scolaire 2019 : fiches de suivi syndical

Quelle que soit la situation de votre école : effectifs élevés légitimant une demande d'ouverture, baisse démographique avec risque de fermeture, école en éducation prioritaire avec le dédoublement des CP/CE1, etc., un seul outil pour soutenir les revendications légitimes en matière de carte scolaire : la fiche de suivi syndical du SNUipp-FSU 06 !

Dans l'attente de la dotation en postes de l'Académie, le SNUipp-FSU vous propose de préparer avec détermination la carte scolaire 2019.

Pour ce faire, **complétez la fiche de suivi syndical correspondant à la situation de votre école.**

La session 2019 de la carte scolaire départementale risque d'être particulièrement difficile, toujours marquée par la fin du dédoublement des CE1 à faire en REP avec une dotation nationale insuffisante (2500 créations pour 4000 postes à consommer) et en trompe l'oeil puisque la dotation du 1er degré se fait au détriment du second degré (2600 postes perdus alors que la hausse démographique se renforce au collège) et des personnels administratifs (400 suppressions de postes).

Les moyens ne sont donc pas disponibles pour mener les chantiers indispensables à l'amélioration des conditions de travail des professeur-es d'école et favorables à la réussite de tous les élèves :

+ généralisation de la baisse des effectifs ; **le SNUipp-FSU maintient sa campagne nationale pour obtenir #PasPlusde25 par classe et #PasPlusde20 en Education Prioritaire et en classes multi-niveaux.**

+ reconstruction des RASED, redéploiement des moyens de remplacement permettant de pourvoir aux absences et de remettre en place une formation continue digne de ce nom,

+ développement du "Plus de Maîtres que de Classes" et de la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs où les besoins sont évidents,

+ amélioration du régime de décharge des directions, impactées par la suppression de l'aide administrative, etc.

Plus que jamais, pour peser sur l'administration, réclamer les moyens nécessaires à une répartition équitable, renforcez l'action des élu-es du SNUipp-FSU 06 en leur confiant des éléments détaillés concernant votre école. Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.

[Cliquez ici pour télécharger les fiches de suivi syndical](#)



CAPPEI Session 2019

OUVERTURE du registre des inscriptions

Ouvert du **lundi 17 décembre 2018 au vendredi 25 janvier 2019.**
Inscriptions uniquement en ligne.

Imprimer le formulaire renseigné avant de valider car aucun accusé de réception ne sera transmis.

Le lien pour l'inscription sera communiqué à compter du 17 décembre 2018 sur ESTEREL (rubrique Mes applications, INTRACOM, DSDEN06, Gestion des personnels 1er degré, Concours et examens professionnels).



Détachement dans le corps des personnels enseignants du 1er et

second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Le BO et la circulaire de l'IA sont parus.

POUR les collègues titulaires du 1er degré, dossiers de candidature à envoyer aux circonscriptions pour avis de l'IEN

- ▶ pour le vendredi 25 janvier 2019 dernier délai
- ▶ COPIE au SNUipp-FSU pour suivi

Tout est ICI

http://06.snuipp.fr/spip.php?article6762&var_mode=calcul:



Le SNUipp-FSU a demandé une audience à la mairie de Nice

N'hésitez pas à nous saisir de tout problème afin que puissions présenter vos doléances !



Nous remercions les 1913 collègues qui ont voté SNUipp-FSU. Nous serons à la hauteur de cette confiance !

Les résultats à la CAPD des Alpes-Maritimes : [ici](#)



Il faut maintenant transformer l'essai par une syndicalisation massive au SNUipp-FSU.

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans

la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires.

En renforçant le mouvement syndical par votre adhésion , vous donnerez du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous. Vous permettrez une meilleure défense de vos droits . Vous lui donnerez aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives. Alors plus d'hésitation!

Pour se syndiquer c'est ici !



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice
Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos